

## Procès-Verbal du Comité Syndical du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 27 avril 2022 à 18 heures 30 -  
Dietwiller

Sur convocation du 20 avril 2022 et sous la présidence de M. Pierre LOGEL, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 27 avril 2022 à 18 heures 30, dans la salle polyvalente de Dietwiller.

Présents :

Mesdames et Messieurs Aurélien **AMM**, Rachel **BAECHTEL**, Yves **BLONDE**, Pierre **FISCHESSE**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Francis **HOMATTER**, Denis **LIGIBEL**, Pierre **LOGEL**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Patrick **RIETZ**, Claude **SCHULLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**.

Absents excusés et non représentés :

Madame Catherine **MATHIEU-BECHT**

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Michel **BOBIN** à Monsieur Christian **FRANTZ**  
Monsieur Patrick **DELUNSCH** à Monsieur Aurélien **AMM**  
Monsieur Dominique **HABIG** à Monsieur Guy **OMEYER**  
Monsieur Loïc **RICHARD** à Monsieur Aurélien **AMM**  
Monsieur Michel **RIES** à Monsieur Yves **BLONDE**  
Monsieur Alain **SCHIRCK** à Monsieur Pierre **LOGEL**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

Monsieur Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 30 mars 2022
2. Opération n° 11902 – Battenheim – réhabilitation de l'ancien bâtiment B de l'école élémentaire avec aménagement d'un cabinet médical et de logements – avenant à un marché de travaux – autorisation de signer
3. Opération n° 22008 – Baldersheim – mise en conformité accessibilité de la salle polyvalente – approbation de principe – autorisation d'engager la consultation de la maîtrise d'œuvre
4. Opération n° 22105 – Baldersheim – aménagement d'une aire de pétanque, avec local, rue de la Hardt et construction d'un club-house pour le tennis – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
5. Opération n° 32010 – Sausheim – mise en conformité du club-house de tennis – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
6. Opération n° 32109 – Sausheim – remplacement des deux chaudières à l'EHPAD du Quatelbach – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux – autorisation de signer
7. Opération n° 41808 - Rixheim – requalification de l'ancienne forge en espace de mixité sociale – résiliation du marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer
8. Opération n° 41802 – Rixheim – réaménagement de la rue des Ormes – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés travaux – autorisation de signer
9. Opération n° 42203 – Rixheim – renouvellement de l'éclairage public rue Albert Schweitzer – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
10. Opération n° 52004 – Habsheim – remplacement des luminaires rue du Général de Gaulle (secteur Gare - Casino) – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché travaux – autorisation de signer
11. Opération n° 72111 – Riedisheim - création d'une continuité cyclable sécurisée entre Riedisheim et Illzach avec aménagement de corridors écologiques le long des berges du canal – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
12. Divers

Monsieur Pierre LOGEL, président, ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les services du syndicat et le représentant de la presse.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du comité et donné lecture des procurations enregistrées, il passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 30 mars 2022**

Le procès-verbal du comité syndical du 30 mars 2022 a été **transmis par voie électronique** à l'ensemble des délégués le 4 avril 2022 et, parallèlement, mis à leur disposition sur la plate-forme cloud collaborative Teams, le même jour.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, préalablement à la séance, M. le président propose au comité syndical de l'approuver.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 30 mars 2022.**

**Point n° 2 : Opération n° 11902 – Battenheim – réhabilitation de l'ancien bâtiment B de l'école élémentaire avec aménagement d'un cabinet médical et de logements – avenant à un marché de travaux – autorisation de signer**

En séance du 28 octobre 2020, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école élémentaire de Battenheim afin d'y aménager un cabinet médical et deux logements.

Un certain nombre d'avenants a déjà été approuvé au cours de l'opération. Un ajustement a encore été récemment opéré sur le chantier. Il concerne l'entreprise Bois & Techniques de Soultz, attributaire du lot 2 « charpente bois – couverture – bardage », pour non-réalisation de la pose de deux tuiles à douilles.

L'avenant correspondant s'élève à – 564,00 € HT ; il représente une diminution de la masse des travaux de 3,08 % et le nouveau montant du marché s'établit dès lors à 17 757,32 € HT.

Dans sa séance du 14 avril 2022, la commission MAPA a émis un avis favorable vis-à-vis de cette modification contractuelle.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'avenant susmentionné, d'un montant de – 564,00 € HT, correspondant à une diminution de l'ensemble des prestations du lot 2 « charpente bois – couverture – bardage » de 3,08 % et fixant le nouveau montant du marché à 17 757,32 € HT ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires avec l'entreprise concernée.**

**Point n° 3 : Opération n° 22008 – Baldersheim – mise en conformité accessibilité de la salle polyvalente – approbation de principe – autorisation d'engager la consultation de la maîtrise d'œuvre**

La commune de Baldersheim a confié aux services du syndicat la mission de réhabiliter partiellement la salle polyvalente, située rue de Lorraine, afin de la rendre conforme aux normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite, avec en corollaire, l'installation d'un ascenseur.

A ce stade de la réflexion, les services techniques du SCIN ont estimé le coût des travaux à 288 000,00 € HT. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Il y a lieu maintenant de désigner le maître d'œuvre de l'opération, à travers une consultation organisée selon les dispositions de la procédure adaptée.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve le principe de mise en conformité accessibilité de la salle polyvalente de Baldersheim ;**
- **Approuve l'estimation des travaux, établie par les services techniques du SCIN, qui s'élève à 288 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation de maîtrise d'œuvre, par voie de procédure adaptée.**

**Point n° 4 : Opération n° 22105 – Baldersheim – aménagement d'une aire de pétanque, avec local, rue de la Hardt et construction d'un club-house pour le tennis – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises**

En séance du 26 janvier 2022, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le groupement Atelier d'Architecture John Colombo – BET Mellardi, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une aire de pétanque, avec local, rue de la Hardt à Baldersheim et la construction d'un club-house pour le tennis.

Au stade APD et après concertation avec la commune, les prestations attendues ont été chiffrées à 187 535,00 € HT (valeur avril 2022), selon le détail ci-après :

- Gros-œuvre .....61 226,00 € HT
- Charpente métal/serrurerie ..... 14 449,00 € HT
- Etanchéité .....25 587,00 € HT
- Menuiserie extérieure aluminium.....14 892,00 € HT
- Plâtrerie .....21 223,00 € HT
- Revêtement de sols/carrelage.....7 010,00 € HT
- Menuiserie intérieure ..... 4 060,00 € HT
- Installation électrique..... 17 818,00 € HT
- Installation sanitaire .....21 270,00 € HT
- **Total..... 187 535,00 € HT**

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 187 535,00 € HT (phase APD), des travaux d'aménagement d'une aire de pétanque, avec local, rue de la Hardt à Baldersheim, ainsi que la construction d'un club-house pour le tennis ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

**Point n° 5 : Opération n° 32010 – Sausheim – mise en conformité du club-house de tennis – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises**

La commune de Sausheim a confié au syndicat la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation et de mise aux normes du club-house de tennis. L'opération consiste principalement à réhabiliter le bâti existant, avec mise aux normes des sanitaires (accessibilité des personnes à mobilité réduite).

Au stade APD et après concertation avec la commune, les prestations attendues ont été chiffrées à 98 450,00 € HT (valeur avril 2022), selon le détail ci-après :

• Démolition/gros-œuvre .....	8 805,00 € HT
• Plâtrerie .....	6 175,00 € HT
• Carrelage/faïence .....	13 160,00 € HT
• Peinture intérieure.....	5 490,00 € HT
• Menuiserie bois .....	11 300,00 € HT
• Electricité .....	20 760,00 € HT
• Sanitaire/ventilation .....	18 610,00 € HT
• Menuiseries extérieures aluminium.....	12 650,00 € HT
• Nettoyage .....	1 500,00 € HT
• <b>Total .....</b>	<b>98 450,00 € HT</b>

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 98 450,00 € HT (phase APD), des travaux de réhabilitation et de mise aux normes du club-house de tennis à Sausheim ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

**Point n° 6 : Opération n° 32109 – Sausheim – remplacement des deux chaudières à l'EHPAD du Quatelbach – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux – autorisation de signer**

Par délibération du 26 janvier 2022, le comité syndical autorisait M. le président à engager la consultation d'entreprises pour les travaux de remplacement des deux chaudières à l'EHPAD du Quatelbach de Sausheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 4 mars 2022, fixant la date limite de remise des offres au 28 mars 2022 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 14 avril 2022, aboutissent à la proposition suivante :

**Lot unique : chauffage**

Entreprise Labeaune de Sundhoffen pour un montant de 162 705,62 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.**

**Point n° 7 : Opération n° 41808 - Rixheim – requalification de l'ancienne forge en espace de mixité sociale – résiliation du marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer**

Par délibération du 25 septembre 2019, le comité syndical attribuait au groupement Crupi Architectes – Ceder – Solares Bauen – B2E – C2BI – Scène Acoustique, la maîtrise d'œuvre du projet de requalification de l'ancienne forge de Rixheim en espace de mixité sociale.

Le montant provisoire des honoraires (calculé au taux de 14,40 %, sur la base d'un coût prévisionnel des travaux de 500 000,00 € HT) était alors arrêté à 72 000,00 € HT.

Par délibération du 27 mai 2020, le comité syndical a validé l'APD de l'opération à 718 580,00 € HT. Les honoraires de maîtrise d'œuvre doivent donc être ajustés en conséquence. Ils s'élèveraient, si tant est que toutes les phases de la mission soient réalisées, à 103 475,52 € HT.

La commune ayant cependant décidé de ne pas poursuivre l'opération, le marché va être résilié selon les conditions contractuelles. De fait, l'ajustement des honoraires sur la base du montant des travaux arrêté en phase APD s'opérera au strict prorata des prestations effectivement accomplies. Les phases non ou partiellement réalisées seront indemnisées, selon le même principe.

La commission MAPA du 14 avril 2022 a émis un avis favorable.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'ajustement des honoraires de maîtrise d'œuvre du projet de requalification de l'ancienne forge de Rixheim ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer l'avenant y afférent, avec le titulaire du marché ;**
- **Décide parallèlement, de prononcer la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement Crupi Architectes – Ceder – Solares Bauen – B2E – C2BI – Scène Acoustique ;**
- **Charge M. le président, ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités relatives à la résiliation précitée.**

**Point n° 8 : Opération n° 41802 – Rixheim – réaménagement de la rue des Ormes – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés travaux – autorisation de signer**

Par délibération du 2 mars 2022, le comité syndical autorisait M. le président à engager la consultation d'entreprises pour le réaménagement de la rue des Ormes à Rixheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 14 avril dernier, se sont traduits par les propositions suivantes :

**Lot 1 : voirie et réseaux divers**

Entreprise Eurovia de Rixheim, pour un montant de 295 670,00 € HT

**Lot 2 : éclairage public**

Entreprise ETPE de Steinbrunn-le-Haut, pour un montant de 35 020,00 € HT

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.**

**Point n° 9 : Opération n° 42203 – Rixheim – renouvellement de l'éclairage public rue Albert Schweitzer – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises**

La commune de Rixheim a décidé d'engager un programme pluriannuel de renouvellement de l'éclairage public situé dans le quartier Entremont, afin de remédier aux désordres (anomalies et pannes) qui surviennent régulièrement depuis plusieurs années.

Ce programme de renouvellement sera réalisé parallèlement au réaménagement des voiries. Pour 2022, c'est le réseau d'éclairage public situé rue Albert Schweitzer qui a été priorisé, compte tenu de sa vétusté.

Les travaux entrevus comprennent pour l'essentiel :

- Le génie civil ;
- La pose des gaines, cuivres et câbles ;
- La dépose des candélabres existants ;
- Le remplacement de l'armoire d'éclairage public existante ;
- L'installation de nouveaux candélabres à leds ;
- La réalisation des mesures de photométries avant et après travaux ;
- Les essais de mise en service et les vérifications électriques.

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre qui leur a été confiée, les services techniques du syndicat ont évalué l'opération à 200 000,00 € HT, hors frais annexes. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'estimation prévisionnelle des travaux de renouvellement du réseau d'éclairage public rue Albert Schweitzer à Rixheim, chiffrée à 200 000,00 € HT, hors frais annexes ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

**Point n° 10 : Opération n° 52004 – Habsheim – remplacement des luminaires rue du Général de Gaulle (secteur Gare - Casino) – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché travaux – autorisation de signer**

Par délibération du 2 mars 2022, le comité syndical autorisait M. le président à engager la consultation d'entreprises pour le remplacement des luminaires rue du Général De Gaulle à Habsheim, sur le secteur compris entre la gare et le supermarché Casino.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 14 avril dernier, se sont traduits par les propositions suivantes :

**Lot unique : éclairage public**

Société Clemessy de Mulhouse, pour un montant de 42 600,00 € HT

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.**

**Point n° 11 : Opération n° 72111 – Riedisheim - création d'une continuité cyclable sécurisée entre Riedisheim et Illzach avec aménagement de corridors écologiques le long des berges du canal – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises**

Dans le cadre du programme de travaux de voiries confié au SCIN, la commune de Riedisheim a inscrit la réalisation d'une continuité cyclable entre la rue de Modenheim et Illzach. Le projet nécessite le réaménagement d'une partie de la rue précitée et de la rue de la Navigation, le long du canal du Rhône-au-Rhin, avec la création d'une passerelle sur ce dernier ainsi que la réalisation de corridors écologiques.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 900 000,00 € HT, hors frais annexes, dont 300 000,00 € HT pour la réalisation de la passerelle sur le canal. Ceux-ci comprennent essentiellement :

- Les terrassements généraux (décroustage ou rabotage des enrobés, purges ponctuelles, dépose des bordures béton...) ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement du réseau Orange rue de la Navigation ;
- La réalisation d'une passerelle sur le canal du Rhône-au-Rhin ;

- La végétalisation des bords du canal ;
- La fourniture et la pose de bordures granits et pavés formant fil d'eau ;
- Le traitement des surfaces ;
- Les aménagements paysagers ;
- La réalisation de la signalisation horizontale et verticale.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve les travaux d'aménagement d'une continuité cyclable sécurisée entre Riedisheim et Illzach avec réalisation de corridors écologiques le long des berges du canal, chiffrée à 900 000,00 € HT, hors frais annexes ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

#### **Point n° 12 : Divers**

**La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi 25 mai 2022 à 18 heures 30, à Habsheim.** Les invitations et les convocations seront adressées aux délégués, par voie dématérialisée, dans les délais réglementaires habituels.

Pour les membres du **bureau**, celui-ci se réunira le **même jour à 18 heures** et selon les mêmes principes organisationnels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures  
Dietwiller, le 27 avril 2022